

Mise à disposition du public de la note d'opération ayant obtenu le visa n° 17-297 de l'AMF dans le cadre de l'augmentation de capital de Gensight Biologics

Paris, le 23 juin 2017 –GenSight Biologics (Euronext : SIGHT, ISIN : FR0013183985, éligible PEA-PME), (« **GenSight Biologics** » ou la « **Société** ») informe que le prospectus d'admission comportant le document de référence 2016 de la Société, enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») le 28 avril 2017 sous le numéro R.17-03, ainsi que la note d'opération comportant un résumé du prospectus ayant obtenu le visa n°17-297 en date du 23 juin 2017 sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. L'opération a fait l'objet d'un communiqué de presse de résultats en date de ce jour.

Les fonds levés seront alloués à la préparation du lancement de GS010 en Europe et aux Etats-Unis, et notamment au financement lié au marketing, au *market access* et à la mise en place d'une infrastructure commerciale.

Cette augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes, d'un montant de 22,5 millions d'euros représentant environ 19% du capital social de la Société (sur une base non diluée avant réalisation de l'augmentation de capital) a bénéficié du soutien de principaux actionnaires existants de la Société à hauteur d'environ 33% de l'opération dans les proportions suivantes :

	<i>Nombre d'actions</i>		
<i>Actionnaires > 5% du capital social au lancement de l'opération et ayant participé à l'augmentation de capital</i>	Avant Offre Réservée	Après Offre Réservée	Souscription
Versant (via Venture Capital IV & Side Fund IV)	2 947 048	3 280 381	333 333
Abingworth Bioventures VI	2 873 306	3 139 973	266 667
Bpifrance Participations	1 500 000	2 000 000	500 000
Vitavest S.à.r.l	1 206 373	1 339 706	133 333
Total			1 233 333
<i>Autres actionnaires</i>			
Salariés, Dirigeants, Administrateurs	417 362	417 362	-
Autres	10 840 164	13 356 831	2 516 667
Total	19 784 253	23 534 253	3 750 000

Les actions ont été émises par décision du Directeur Général de la Société en date du 22 juin 2017, prise conformément à l'autorisation du Conseil d'administration en date du 22 juin 2017 et conformément à la 22^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 31 mai 2017 et sur le fondement des articles L. 225-138 du code de commerce. La levée de fonds a été exclusivement ouverte aux catégories de personnes définies dans la 22^{ème} résolution susmentionnée.

Facteurs de risques et informations accessibles au public

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risque relatifs à l'augmentation de capital exposés à la Section 2 de la note d'opération et sur les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, présentés au chapitre 4 de son document de référence 2016. Ces documents sont disponibles sans frais sur les sites internet de la Société (www.gensight-biologics.com) et/ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu de la directive Prospectus ou une offre au public.

Contacts

GenSight Biologics

Thomas Gidoin
Directeur Administratif et Financier
ir@gensight-biologics.com
+33 (0)1 76 21 72 20

NewCap

Relations investisseurs
Florent Alba
gensight@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 98 55

NewCap

Relations Média
Annie-Florence Loyer
afloyer@newcap.fr
+33 (0)1 44 71 94 93

À propos de GenSight Biologics

GenSight Biologics S.A. (GenSight Biologics) est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de thérapies géniques innovantes pour le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine et du système nerveux central. Le portefeuille de recherche de GenSight Biologics s'appuie sur deux plates-formes technologiques : le ciblage mitochondrial (Mitochondrial Targeting Sequence, ou MTS) et l'optogénétique, visant à préserver ou restaurer la vision chez les patients atteints de maladies neurodégénératives de la rétine. Le candidat médicamenteux le plus avancé de GenSight Biologics, GS010, est en Phase III pour le traitement de la neuropathie optique héréditaire de Leber (NOHL), une maladie mitochondriale rare qui conduit à une perte irréversible de la vue chez les adolescents et les jeunes adultes. En utilisant son approche de thérapie génique, les candidats médicamenteux de GenSight Biologics sont destinés à offrir aux patients une récupération visuelle fonctionnelle durable après une seule injection intravitrénienne dans chaque œil.

Avertissement

Ce document et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat de titres de GenSight Biologics S.A. (la « Société »).

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par la Société de ses actions ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des actions peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-dessous), telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France) (les « Etats Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres, objet de ce document, rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres. En conséquence, les titres de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offerts dans aucun des Etats Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec toutes actions de la Société dans tout Etat Membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'Etat Membre. L'expression

« Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/EC (telle que modifiée, y compris par la Directive 2010/73/EU), et comprend toute mesure pertinente de transposition dans l'Etat Membre.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de titres ou une quelconque sollicitation d'achat de titres de la Société aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses titres aux Etats-Unis. La diffusion de ce document (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à l'article 21 (restrictions relatives à la « financial promotion ») du Financial Services and Markets Act 2000 (« FMSA »). En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l' « Ordre »), (ii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes mentionnées en (i), (ii) et (iii) étant ensemble dénommées les « Personnes Qualifiées »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées. En recevant ce document, vous devrez prévenir la Société que vous faites parties des catégories de personnes mentionnées ci-dessus.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.